

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 15 novembre 2019

Pôle de santé de Cosne-Cours-sur-Loire : L'ARS et le centre hospitalier mobilisés pour la continuité du service public

Après la décision de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté de suspendre l'autorisation de chirurgie de la clinique du Nohain, qui a pris effet le 13 novembre, le groupe Kapa Santé a fait connaître son intention de cesser l'ensemble de son activité sur le site de Cosne-Cours-sur-Loire.

L'Agence Régionale de Santé prend acte de cette intention et travaille d'ores et déjà avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les équipes des centres hospitaliers de Cosne et de l'agglomération de Nevers, pour garantir la continuité du service public assuré par le Pôle de santé, en particulier son service d'accueil des urgences, qui continue et continuera à fonctionner.

Contrairement à ce que prétend le groupe, l'ARS rappelle que sa décision fait suite à des constats établis durant deux années de procédure contradictoire au cours de laquelle la clinique a eu toute latitude de répondre aux injonctions visant à corriger les dysfonctionnements relevés de manière à sécuriser la prise en charge des patients.

La persistance de ces dysfonctionnements, et la survenue de nouveaux événements indésirables graves non déclarés à l'Agence, justifient pleinement une mesure protectrice de la sécurité des patients.

L'Agence Régionale de Santé examinera avec attention tout projet de reprise de cette activité privée, avec les garanties de qualité et de sécurité que pourra apporter un opérateur digne de confiance.